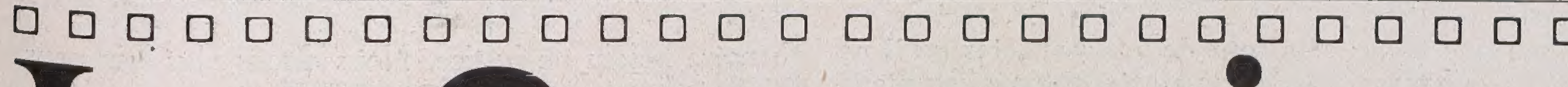
7e Année - No 8. - (Édition de guerre). Le No : 30 centimes 3 Mars 1917.

Le Courrier
CINÉMATOGRAPHIQUE





7e Année - N° 8. - (Édition de guerre). Le N° : 30 centimes 3 Mars 1917.



Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :
FRANCE
Un an. . . . . . . 15 fr.
ÉTRANGER
Un an. . . . . . . 20 fr.

Directeur : CH. LE FRAPER

Rédaction et Administration :
28, Boulevard Saint-Denis, PARIS.

TÉLÉPHONE : *Direction :* Nord 56-33
Imprimerie : Central 66-64

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
COURCINÉ-PARIS

Réflexions de Guerre

par E.-L. FOUQUET

Que peut écrire sur le Cinéma un soldat qui a quitté Paris au premier jour de la mobilisation ? Trois ans vont bientôt nous séparer de cette date ! Trois ans pendant lesquels ce soldat n'a repris contact avec ses habitudes d'antan qu'à de rares et courtes permissions ! En trois ans que de progrès accomplis, progrès qui ne sont pas dus seulement à la concurrence des pays neutres, mais à la nécessité de faire mieux, toujours et quelles que soient les difficultés.

Ce soldat que je suis n'était pas entré dans un Cinéma depuis le 2 août 1914 ; poussé par la curiosité et surtout par un besoin de sacrifier quelques instants à mon dieu de jadis j'ai pris place, il y a un mois, dans un établissement des Boulevards.

Peut-être le public est-il le même qu'avant la guerre, bien qu'il m'ait paru plus cosmopolite encore... toujours est-il que le spectacle est changé. J'ai vu quelques films français et je n'ai pas remarqué ces insanités (avouons-le franchement !) qui détruisaient la belle composition d'un programme. Les scénarios me semblent mieux étudiés et mis en scène avec plus de soin. Cela tient sans doute à ce que la production est moins intense... ce qui revient à dire que pour faire bien, il ne suffit pas de faire beaucoup.

Quant aux films américains dont je fus l'adversaire parce qu'ils me semblaient joués par des automates et que les histoires étaient toujours les mêmes et sans grand intérêt pour nous, pauvres Européens, je fais amende honorable. Les éditeurs du Nouveau Monde ont, en trois ans, réalisé des progrès considérables. Ils savent maintenant comment il faut distraire les foules et s'ils commettent encore quelques erreurs, ils nous offrent au moins des chefs-d'œuvre qui les rachètent, oh combien !

MM. les Editeurs français, c'est contre cette production américaine qu'il faut lutter ou plutôt c'est avec elle qu'il faut compter, car vous avez le moyen de faire aussi bien, sinon mieux.... vous en avez les moyens ; notre beau pays n'offre-t-il pas toutes les ressources désirables : sites, artistes, metteurs en scène, comédiens, auteurs. — Mais ne vous mangez pas les uns les autres ! Je suis persuadé que, de l'autre côté de l'Océan, des ligues se sont fondées pour protéger chaque producteur, qu'il soit en bas ou en haut de l'échelle !... tout le monde y gagne largement sa vie et cherche à faire mieux pour obtenir un meilleur rendement !

Le principe de faire des films comme des petits pâtés, parce qu'il est nécessaire d'alimenter des établissements qui changent de programmes hebdomadairement, est mauvais et l'après guerre nous apportera, n'en doutez pas, un procédé nouveau.

Une maison d'édition n'obtient pas un succès quand elle sort un programme de long métrage et à date fixe ; elle s'impose au contraire lorsque, de temps en temps, et quand elle peut, elle nous offre un beau film pour lequel rien n'a été laissé au hasard.

Il en est aujourd'hui de notre Art comme de tous les autres : un auteur quel qu'il soit ne peut faire une bonne pièce sur commande, de même un peintre, aussi génial soit-il, ne fera pas un chef-d'œuvre du jour au lendemain. Il leur faut attendre « *la bonne disposition* », « *l'heure où ils créent* », « *l'inspiration* ». Au Cinéma, l'auteur et le metteur en scène ne sont pas des ouvriers auxquels on as-

signe une tâche... ils sont de vrais artistes qu'il ne faut pas pousser l'épée dans les « Rhins » comme le Boche !

MM. les Editeurs, n'achetez pas de scénarios au hasard, ne fixez pas à vos metteurs en scène une limite de temps et vous obtiendrez mieux !...

Mais au fait, je suis bien bon de vouloir donner des conseils ! Depuis trois ans que j'ai quitté le milieu qui m'était et qui m'est toujours si cher, il n'a pas trop mal « tourné ». Alors ?

Puis-je juger, d'ailleurs, sur un spectacle... De mon « île » je me rends vaguement compte du travail accompli puisque je lis avec un soin jaloux les journaux corporatifs, mais je ne vois pas courir devant mes yeux les images innombrables des beaux films que nous avons créés depuis la guerre et il me faut attendre pour faire une critique l'heure où nous reviendrons chez nous victorieux et où nous devrons lutter plus qu'hier contre la production de l'Etranger.

E.-L. FOUQUET.

Propagande prématurée
et... déplacée

Je ne sais si c'est une campagne commandée, mais il existe en ce moment un mouvement tendancieux cherchant à poser des jalons dans l'esprit des peuples pour les inciter à la paix.

Ce mouvement, nous ne nous en serions pas préoccupés, ceci n'étant pas de notre domaine, laissant à de plus compétents et à des plumes plus autorisées le soin de le faire, mais le moyen employé pour arriver au résultat espéré étant le cinématographe, il est de notre devoir d'étudier la question.

Depuis quelque temps ont paru différents films américains, entre autres *La Conquête des Etats-Unis ; La Chute d'une Nation*, et le dernier : *Civilisation*, qui tous traitent à peu près le même sujet :

Un peuple hautain veut dominer le monde et imposer sa volonté en employant la manière forte ; il est d'abord vainqueur, mais une réaction se fait et ce peuple est à son tour écrasé.

Pour arriver à ce point final nous avons d'abord assisté à bien des conciliabules, puis nous passons à l'action et les batailles se déroulent devant nos yeux ; le spectacle est grandiose et inconnu jusqu'à ce jour. Enfin la victoire couronne le bon droit et les nations alliées triomphent de l'envahisseur. Jusqu'ici tout est pour le mieux, mais dans certaines bandes l'épilogue ne peut nous convenir, car il ne satisfait pas notre besoin de justice. Nous dirons plus loin pourquoi.

Ce qu'il nous faut constater de suite, c'est que tous ces films, que l'on nous présente coup sur coup, n'ont pas été faits d'hier ; pour mettre en place de tels ouvrages il faut plusieurs mois. On croirait qu'ils ont été commandés pour arriver à une époque déterminée, juste à l'instant où des propositions de paix étaient faites aux puissances alliées ; la coïncidence est curieuse et méritait d'être signalée. Que l'on ne vienne pas dire que ces scénarios sont tout à fait fantaisistes et sans aucune allusion, bien au contraire le voile est par trop transparent et les scènes sont bien inspirées des événements actuels.

Ces films qui devaient inviter les peuples à mettre bas les armes, car l'idée de paix s'imprégnait presque par force dans leurs cerveaux, en devenant les précurseurs de ces avances forcées, arrivaient bien à l'heure voulue ; seulement comme aucune suite n'a été donnée à ces avances tout ce travail prodigieux devenait perdu. Ces maisons d'éditions n'auraient pu supporter de telles pertes, elles lancèrent quand même sur le marché leur production.

La paix ne pouvant être acceptée, nous ne pouvons pas plus accepter qu'un empereur dont le casque est à pointe, après avoir déchaîné les pires calamités, pour assouvir sa haine, poursuivi par des hallucinations où le Christ lui apparaissant et l'abjurant de se repentir, acculé, contraint et forcé, prononcerait ces paroles : « Je me repens , je me repens » serait absous ! Et cet empereur rentrerait chez lui sans être inquiété, continuerait tranquillement à gouverner, comme si rien ne s'était passé, un peuple imbécile qui continuerait aussi à l'adorer !

Si nous acceptons de la religion cette parole admirable : « à tout péché miséricorde », nous ferons observer qu'ici il ne s'agit plus de péchés mais de monstruosités que tout l'univers réprouve.

Et nos morts alors ? Ils se lèveraient de leurs tombeaux pour nous crier : « A quoi aura servi notre disparition, notre courage ? Notre héroïsme aura donc été superflu ! »

Ce serait compter aussi sans le cœur de nos mères françaises qui, dans un élan de patriotisme maternel, pour sauver la Patrie en danger, ont fait le sacrifice de leurs enfants, à leur tour se révolteraient et clameraient aux jeunes mères et aux mères futures : « Morte la bête, mort le venin ».

Louis CHALETTE.

AUCUN CINÉMA FRANÇAIS

NE PEUT MANQUER DE PROJETER

DEBOUT LES MORTS !

Grand Drame sensationnel, d'après le roman

" LES QUATRE CAVALIERS DE L'APOCALYPSE "

du Célèbre écrivain espagnol **Vicente Blasco IBANEZ**

Longueur approximative : **1200** mètres

Publicité : **5** affiches. — **1** série de photos

En location aux :

CINÉMATOGRAPHES HARRY

61, Rue de Chabrol. — PARIS

Téléphone : **Nord 66-25** *Adresse Télégraphique* : **HARRYBIO-PARIS**

Autour des Restrictions

On peut épiloguer tant que l'on voudra sur l'opportunité ou l'inopportunité des mesures prises par les pouvoirs publics nous imposant de nombreuses restrictions ; on pourra dire que ce sont des expédients, fils de la fantaisie ou de la crainte plutôt que de la raison, çà ne modifie pas la situation et j'en tire la conclusion que ce sont toujours les mêmes qui payent et que dans certains milieux la loi du moindre effort est la plus populaire de toutes les lois.

Oh ! n'attendez pas de moi que je fasse de la politique d'opposition. Au *Courrier* on a d'autres soucis.

Je constate simplement une fois de plus qu'on n'a jamais accompli de très sérieux progrès dans le domaine moral. On le cultive beaucoup moins que le champ de la matière. On vit d'abord ; on pense ensuite.

Ne perdez pas de vue ces quelques considérations si vous voulez comprendre pourquoi, au mois de mars 1917, nous souffrons encore d'une hérésie iconoclastique.

Les iconoclastes actuels ont ceci de commun avec leurs ancêtres du Moyen-âge, qu'ils discutent sur les plus sûrs moyens à employer pour assouvir leur rage de destruction quand l'ennemi est à la porte de leurs cités.

Au VIII[e] siècle, c'était le Sarrazin qui campait au pied des Pyrénées ; en 1917, c'est l'Allemand qui couche à Noyon, pas pour longtemps espérons-le.

La différence entre les ancêtres et leurs descendants s'établit pour les premiers par la pulvérisation des images saintes ; pour les seconds, par leur acharnement à combattre les spectacles de l'écran.

Iconoclastes, briseurs d'images, ils méritent bien leur nom, tous ces gens qui ne savent quoi dire, ni quoi faire, pour discréditer une distraction saine et neuve dont ils jalousent les succès.

Jalousie, succès, ces deux mots résument et expliquent l'attitude des détracteurs du cinéma.

Ils sont nombreux et on les trouve dans toutes les classes de la Société.

Il y a d'abord le littérateur de haut rang qui n'a pas assez de mépris pour cette invention nouvelle, concurrente dangereuse, dit-il, du noble commerce des lettres.

Puis le journaliste prétentieux qui n'admet pas le remplacement par l'image de ses récits d'informations tirés à la ligne.

Il y a aussi le romancier dont les ouvrages ne se vendent plus et qui accuse le cinéma au lieu de se demander si ce n'est pas son genre désuet qui éloigne le lecteur.

C'est aussi la noble dame du faubourg qui se détourne avec dégoût de ce spectacle populaire et ténébreux où l'on entre comme chez soi, sans qu'il soit possible de faire étalage de riches toilettes et de rares bijoux.

Pour mémoire, je citerai encore le brave mais simpliste curé de canton, prétendant que la foi commença à baisser dans les campagnes le jour où la première locomotive les traversa; M. Homais, pharmacien, gardien de la morale publique ; le bistrot, l'intangible bistrot, le grand favori de Marianne, le seul dont la disparition amènerait des troubles publics...

Enfin, le plus dangereux de tous, ce Maire de Valence, de Tours, de Toulouse, de Dijon, de Lons-le-Saulnier, ou d'ailleurs, qui veut demeurer maître des jeux et des ris de ses administrés et qui, soucieux de ses intérêts électoraux, n'admet pas qu'un nouveau commerce vienne prospérer trop rapidement à son gré dans sa ville. Sa mentalité est celle du hobereau ou du seigneur de la féodalité. Je l'ai dit, c'est le plus dangereux de tous les iconoclastes, parce qu'il est le plus puissant et qu'il tient sa puissance même de la loi.

Je n'ai pas le moindre doute sur la défaite finale de tous ces ennemis de l'écran. Le temps, le progrès, le perfectionnement de notre art et la paix, auront tôt fait de réduire à néant les attaques de ces gens-là.

D'ailleurs, chez beaucoup d'entre eux, nous assistons en ce moment à un revirement, un revirement dicté par l'intérêt.

Je constate donc avec plaisir qu'un grand nombre de littérateurs, d'auteurs dramatiques, de journalistes et de romanciers, viennent au cinéma, moins pour y chercher une distraction quelconque — ce qui ne serait déjà pas si mal — que pour lui demander un surcroît de petits bénéfices, les uns en adaptant leurs œuvres, les autres en fabriquant des scénarios.

Ça fera même plaisir à un de mes bons confrères qui se lamente sur l'origine rôturière de nos cinématographistes et les blague.

Que voulez-vous ? Tout le monde ne peut pas sortir de l'école normale !

D'autres part, certaines gens du monde commencent à se montrer dans les cinémas chics, ceux qui, avant la guerre, se nommaient théâtres ; on les voit aussi à tous les galas cinématographiques du Trocadéro, ou de l'Hippodrome. Fait curieux, ces blasés paraissent s'intéresser beaucoup plus à une farce de Rigadin, aux exploits extraordinaires des « Tanks », qu'à la pièce psychologique d'un académicien notoire.

M. Homais, petit à petit et sans grâce, change son fusil d'épaule et songe à se transformer en apôtre du cinéma à l'école.

Quant au maire réfractaire, il faut attendre la conclusion de la paix et les élections qui la suivront — surtout les élections — pour l'amener à une plus juste appréciation des événements.

En définitive, la levée de marteaux des modernes iconoclastes me paraît s'égailler.

Allons, tant mieux !

Certes, le temps fait bien des choses ; toutefois ne comptons pas uniquement sur lui et faisons des efforts pour abréger la durée de la lutte.

Puisque nous avons les moyens de prendre l'offensive, ne pratiquons pas la guerre d'usure ; elle a du bon quelquefois — la fureur des boches le montre bien — mais nous, cinématographistes, nous pouvons faire autrement.

Et voilà un premier faisceau de bonnes (!) raisons qui ont permis aux pouvoirs publics de faire de nous les premières victimes des restrictions.

Autre chose, le discrédit qu'on a essayé de jeter sur nous,

Critique Cinématographique

PATHÉ. — *Les Sœurs ennemies.* — Ce scénario émane, cette fois, de deux femmes qui ont voulu s'essayer, elles aussi, à ce travail difficile et captivant : l'élaboration d'un film.

Si c'est un début, il faut dire de suite qu'il nous promet d'autres œuvres qui feront sensation, car cette comédie-dramatique a été très étudiée et très soignée, l'enchaînement des scènes se fait naturellement, il paraîtrait que l'on a su faire d'adroites coupures, allégeant ainsi le métrage, de sorte que maintenant la bande se déroule sans aucune lassitude pour le public. L'interprétation réunit les noms de Mmes Suzanne Desprès, Marguerite Véry et de M. Grétillat, vedettes de théâtres toujours très appréciés.

Les metteurs en scène ont opéré comme les plus rompus à ce métier difficile et méritent les éloges de tous leurs confrères.

Le Bonheur qui revient nous introduit dans le monde cinématographique. Le 1er tableau se passe dans le cabinet du patron d'une grande Maison d'Edition, de sorte que nous pouvons visiter, tout à notre aise, sous la conduite de cet homme, dont le nom est universellement connu, les usines, les théâtres de prises de vues et forcément nous avons tous reconnu la Maison Pathé frères, la figuration nombreuse était toute trouvée puisque nous voyons la sortie du personnel de ces usines fameuses, au théâtre de la rue du Bois, un des plus anciens employés était à son poste, M. Caussade, qui était de la fondation de cette firme. Le scénario en lui-même rappelle par plus d'un point : *le Secret de Polichinelle*, de M. Albert Wolf; on y a ajouté des épisodes de la guerre présente qui lui donnent ainsi une allure d'actualité.

L'interprétation est suffisante, certaines scènes d'intérieurs sont d'un réalisme saisissant.

Le Périscope de Rigadin, le fameux instrument qui rend de si grands services à nos soldats dans les tranchées, ne devait pas échapper à l'esprit toujours en éveil de notre joyeux comique Rigadin, et cette scène est une folie très amusante, les ahurissements de Prince sont un poème, le film a obtenu un franc succès.

GAUMONT. — 9e épidode de *Judex :* « Et l'Enfant paru ». Ce 9e épisode se passe à Nice où tous les personnages se rencontrent: Favraux, dont *Judex* maintenant a pitié en présence de sa folie, est là aussi et par un hasard étrange il retrouve son petit-fils qui le reconnaît ; en présence de cet enfant son cerveau s'illumine, il retrouve la raison. Diana et Moralès sont là aussi, ils trouvent moyen d'attirer Favraux dans leur filet et compte sur lui pour arriver à leur fin.

Ces différentes scènes se suivent pour nous faire admirer la luxuriante campagne de ce pays enchanteur.

Je me permettrai de faire observer au metteur en scène que lorsqu'on fait regarder un personnage dans une lorgnette il est d'usage de projeter sur l'écran un cache comportant une jumelle et non un simple rond comme pour une longue-vue.

L'arbre du mal, drame bien venu, saisissant, où le fantastique côtoie la vérité, peut-être un peu trop, car il y a des situations que l'on ne peut s'expliquer: par exemple, cet arbre creux contenant un passage souterrain conduisant à une salle du château, on songe à un conte des mille et une nuits : *Aladin, ou la lampe merveilleuse.* N'importe, le sujet est prenant et bien joué par un artiste de grande valeur.

AUBERT. — *Fédora.* — Samedi dernier on nous conviait en grande solennité pour contempler le nouveau film de la marque Cœsar : *Fédora*, un des succès des œuvres de Sardou ; cette comédie, où toutes les passions sont réunies, demandait une interprétation hors ligne. En confiant à Mlle Francesca Bettini la lourde tâche d'incarner l'héroïne de cette œuvre, c'était aller à coup sûr ; la charmante artiste n'a pas failli à sa réputation, elle a su être tour à tour l'amante, puis la femme qui veut venger son amour perdu, et enfin la malheureuse qui cherche avant de mourir à se faire pardonner le mal qu'elle a inconsciemment fait aux êtres qu'elle aimait.

Le film est d'une grande somptuosité, les costumes sont d'une richesse poussée à l'extrême, la mise en scène parfaite ; j'aime moins ce feu d'artifice qui devient maintenant le clou obligatoire de chaque bande, il faudrait faire quelques coupures afin que nous le voyons dans tout son épanouissement et ne pas attendre que les pièces montées se mettent en route devant le public.

Il existe aussi quelques lacunes, des titres s'imposent entre différentes scènes pour qu'elles soient compréhensibles.

Le récit du moine est une légende espagnole assez originale, qui a le mérite de n'être pas trop longue.

Une visite à ses ancêtres. — Encore une légende fantastique située en Ecosse, de sorte que nous pouvons admirer de charmants minois revêtus du costume traditionnel, si seyant au sexe féminin ; ce film sans prétention plaira à tous.

Benoat à l'Hôtel, contient des situations très comiques mais qui ne sont guère bien enchaînées.

ROY. — *Le vertige du luxe.* — Drame de la vie réelle d'une bonne venue, interprétation soignée, toilettes chatoyantes, photographie excellente.

La pénitence de Rosette. — Petite comédie sans grande originalité assez bien rendue.

VITAGRAPH. — *Le Boute-en-train* n'a pas eu le don de nous dérider, les spectateurs seront moins difficiles, il faut l'espérer.

Keruel Nutt va divorcer. — Autre scène comique digne pendant de la précédente.

MARY. — *Panorama de New-York.* — Documentaire faisant suite à d'autres déjà vus et qui ne dépare pas la collection.

Une cure de neige. — Interprété par Keystone qui lorsqu'il le veut est d'un comique impayable. Nous assistons à une poursuite de tous les personnages ayant à leurs trousses un ours véritable, acrobate que rien ne rebute ; il monte aussi

bien le long des mâts télégraphiques qu'il se jette à l'eau dans une piscine garnie de nageurs épouvantés à son aspect. Film des plus drôles avec effets nouveaux.

ADAM ET CIE. — *Par la faute d'une mère.* — Drame sentimental, très court, bonne interprétation.

Cœurs et planètes. — *Fantaisie burlesque*, genre américain ; on pouvait attendre mieux de la marque Keystone.

AGENCE GÉNÉRALE CINÉMATOGRAPHIQUE. — *Le Niagara en hiver* avait déjà été présenté sous bien des aspects mais cette fois, avec ses glaçons et sa mer de glace, il nous a paru inédit, la vue est très réussie.

Tribulations d'une poupée Japonaise. — Tout petit film, pour les tout petits, très facile à comprendre..

Héroïque sacrifice. — Drame d'actualité, puisqu'un espion allemand, grâce au dévouement d'une jeune fille, est démasqué et pris en flagrant délit.

Tout de même , c'est poussé un peu loin l'abnégation de soi-même que de renoncer à l'honneur pour faire pincer un bandit.

Encore une excellente interprétation, le rôle de la jeune fille est parfaitement rendu ; la besogne n'était pas facile étant donné les divers sentiments qui animent ce personnage.

Taupin et sa belle-mère, de la marque ESSANAY... pas fameux, malheureusement.

UNION. — *Pour un chapeau.* — Autre comique qui ne vaut guère mieux.

HARRY. — *Zizi en vacances.* — Ma mémoire me fait défaut, je ne puis me souvenir de cette bande, c'est dire qu'elle a laissé peu de trace dans ma mémoire.

Un naufrage. — Drame dont les principaux artistes sont deux enfants : une toute jeune fille et un pauvre petit malheureux dont le bon cœur sauve de la mort cette jeune enfant. L'originalité de la bande, c'est la prise de vue d'un véritable naufrage en pleine mer, les spectateurs passeront par bien des angoisses, car nous sentons que le danger est réel et qu'il fallut que toutes les précautions soient prises pour éviter une véritable catastrophe. Ce sera un gros succès.

Le rêve de Duballot nous ramène dans le déjà vu, sans grand souci de nous amuser.

L'Enfant du désert. — Autre variante de poursuite de cow-boys et bandits de ces pays fameux. Ce drame en vaut un autre et sa photographie est des plus réussies.

La Maison Harry ne s'est pas contentée cette semaine de ses présentations habituelles; nous avons assisté, en séance spéciale, à la projection de deux autres films qui sortent tout à fait de ce que l'on voit habituellement.

Son plus grand rôle semble bien approcher de la perfection et être l'indice de ce que sera la projection cinématographique d'ici peu de temps. Je donne ce drame en modèle à tous les auteurs qui écrivent pour le Cinéma, c'est le meilleur exemple qu'on puisse leur présenter. Depuis le début l'action se soutient sans pourtant nous laisser deviner le dénouement, dénouement imprévu qui tient le public haletant suivant avec anxiété les scènes qui se déroulent devant lui.

Il faut dire que le principal rôle est tenu par une femme de grand talent, rappelant, par plus d'un point, une de nos artistes qui naguère fut une célébrité dans ce genre : j'ai nommé Marie Laurent, que les générations actuelles ignorent et que personne n'a remplacée.

Avec une telle interprète,Mme Ellen Terry, on marche à la victoire, soutenue dans son incarnation par un scénario, je ne saurais trop le dire, remarquable, sans aucune faute.

La mise en scène est digne de ce chef-d'œuvre, je citerai : la fête du Printemps, gracieux tableau où fourmillent de tout jeunes enfants plus charmants les uns que les autres ; une première sensationnelle avec son public élégant et l'autre, celui du poulailler, du plus saisissant contraste ; le monde des coulisses ; la scène elle-même, les loges d'artistes, le tout est vécu ; c'est la réalité même.

Une cour d'assises où triomphe le criminel et enfin la dernière scène qui met en présence le traitre et la vieille artiste qui appelle à elle tout son talent passé pour confondre le misérable.

Ce film va faire fureur et pour le rendre parfait, il suffira de l'alléger un peu, ce qui sera facile, quelques scènes faisant double emploi.

Debout les Morts ! — Titre qui promettait un film sensationnel ; nous n'avons été satisfaits qu'à moitié, malgré cela plusieurs passages soulèveront l'enthousiasme du public, et la ruée en masse des morts est d'un gros effet.

Un petit reproche à la Maison Harry : c'est de ne pas nous envoyer de service numéroté ; à trois heures la salle du Palais Rochechouart était comble et la Presse a dû se placer où elle a pu..., plutôt mal.

VOITTOUT.

DIPLOMATIE

C'est encore un petit trait conté à la Chambre sur nos diplomates en temps de guerre :

Dans un pays neutre, le ministre des affaires étrangères est un personnage tout à fait aimable et courtois.

Ayant reçu le télégramme contenant la note du président Wilson sur la rupture des relations diplomatiques, il pensa que peut-être l'ambassadeur français serait heureux de la connaître tout de suite, sans attendre les journaux.

Et il chargea une personne qui était dans son cabinet de courir à l'ambassade et de porter la nouvelle.

Mais il était près de cinq heures. Quand le messager arriva à l'ambassade, il ne trouva qu'un serviteur pour lui répondre :

— Son Excellence ne reçoit plus.

—Mais il s'agit d'une communication très pressée et de la plus haute importance.

—Son Excellence ne peut plus recevoir elle va au cinéma.

(*Le Cri de Paris.*)

TRIBUNAUX

A Propos des Titres de nos Films

Thémis vient d'avoir à s'occuper de nous et des titres que nous donnons à nos films.

C'est Pathé et l'Eclair qui étaient sur la sellette.

On leur reprochait d'avoir donné à ces films, projetés sur l'écran, des titres que revendiquaient, comme leur propriété exclusive, deux auteurs dramatiques.

A. Daudet a écrit autrefois une pièce sous ce titre: *La lutte pour la vie;* Jules Mary a fait paraître dans le *Petit Parisien*, un roman, sous ce titre : *La Gueuse*, puis il en a tiré un drame, productions littéraires sur lesquelles la publicité moderne s'est exercée à gros deniers.

Or, Pathé a créé un film, sous le même titre que A. Daudet, et l'Eclair a projeté sur l'écran une *Gueuse* qui n'a de commun avec l'œuvre de Jules Mary que le nom.

Il paraît qu'on n'a pas le droit de se servir de cette expression : « La lutte pour la vie », non plus qu'on ne peut parler de « Gueuse », depuis le roman et la pièce de Jules Mary ; c'était tout au moins la prétention des héritiers d'A. Daudet et de M. Jules Mary, et l'on demandait au Tribunal de faire défense à Pathé et à l'Eclair d'attacher ces titres à aucun de leurs films, à peine de cent francs par chaque contravention.

C'était on le voit, gros de conséquences, c'était se créer un droit de propriété exclusif sur des titres d'un usage commun. Mais le tribunal n'a pas voulu suivre les demandeurs jusque là et il a repoussé en son entier la prétention des héritiers d'A. Daudet, à l'égard de la Société Pathé, et il s'est borné, pour l'Eclair, à une condamnation des plus platoniques, en 1 fr. de dommages-intérêts.

Les deux jugements sont intéressants et nous les donnons plus loin à nos lecteurs.

Le titre d'une production littéraire, roman, drame ou encore film cinématographique, si nous avons bien compris la pensée du Tribunal, constitue une propriété au profit de l'auteur, mais à la condition d'être une création originale, révélant une combinaison intellectuelle de mots accolés et non pas une dénomination générique de langage courant, appartenant à tout le monde, et, pour ainsi dire, nécessaire.

Le titre n'est pas couvert par les lois sur la propriété littéraire, mais, quand même, il est protégé contre l'usurpation dommageable par le droit commun, tout comme l'enseigne et la marque de fabrique. Ainsi, tout se réduit dès lors à une question de fait des plus modestes et l'ont peut voir que le Tribunal a apprécié le dommage, causé par l'Eclair à M. Jules Mary, à un franc.

La question de propriété du titre reste donc entière et sans avoir été entamée par une nouvelle jurisprudence qu'on voulait créer et qu'on annonçait à grand tapage comme un instrument de bataille contre l'industrie cinématographique.

Voici les deux documents juridiques dont il est fait mention dans la note ci-contre :

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE

Jugement du 24 Janvier 1917. — (Première Chambre)

AFFAIRE DAUDET CONTRE PATHÉ FRÈRES

Le Tribunal, ouï en leurs conclusions et plaidoiries Menus, avocat, assisté de Wateau, avoué de la Dame Veuve Alphonse Daudet, des Sieurs Lucien et Léon Daudet, et des époux Robert Chauvelot ; Lardeur, avocat, assisté de Brunet, avoué de la Compagnie Générale des Etablissements Pathé Frères, en la personne de ses Directeurs et Administrateurs ;

Le Ministère Public entendu après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en matière sommaire et en premier ressort ;

Attendu que la Société Pathé a créé dans le premier semestre de l'année 1914 un film cinématographique représentant une œuvre théâtrale sous le titre : *La Lutte Pour La Vie* avec, dans certaines affiches, la traduction anglaise de ces mots ;

Que les demandeurs, pour la raison qu'Alphonse Daudet, leur auteur, a écrit un roman, puis une pièce sous ce même titre, entendent qu'il soit fait défense à la Société ci-dessus de s'en servir à l'avenir, et pour le passé lui réclament des dommages-intérêts qu'ils fixent à *Un Franc ;*

Qu'ils reconnaissent d'ailleurs que le sujet des deux ouvrages n'a rien de commun ;

Attendu que le titre d'un ouvrage, envisagé en lui-même et séparément, n'est pas une production de l'esprit à laquelle s'appliquent les lois sur la protection des œuvres littéraires ;

Que si 'auteur peut avoir éventuellement le droit de s'opposer à l'emploi par autrui de l'appellation par laquelle il a désigné son œuvre, ce n'est qu'autant qu'une concurrence illicite se trouverait ainsi obtenue ;

Attendu en la cause que cette concurrence n'apparaît pas ; Que le titre *La Lutte Pour La Vie* n'a pas le caractère d'une création qu'aurait faite Alphonse Daudet ; qu'il a pris cette formule dans le langage habituel et courant ; Que cette circonstance n'est sans doute pas exclusive d'actes éventuels de concurrence déloyale, mais qu'il faudrait pour créer celle-ci qu'en fait eût pu s'établir une confusion abusive entre les deux ouvrages ;

Attendu que l'œuvre d'Alphonse Daudet remonte à l'année 1889, que les représentations n'ont pas été nombreuses ; Que les dernières données aux *Fantaisies de Montrouge*, se placent en 1905 ; que le souvenir n'en persistait évidemment pas en 1914 dans l'esprit du public qui fréquente les établissements cinématographiques ; Qu'aucune réclame récente n'avait attiré son attention sur l'œuvre dont s'agit pour lui tombée dans l'oubli ; Que la confusion n'a pas été possible ; Que même la *Société Pathé* indiquait *Zecca* et *Leprince* comme auteurs de la pièce par elle reproduite ;

Qu'aucune concurrence illicite ne saurait dans ces conditions être relevée, et que par suite il échet de rejeter la demande fermée par les Consorts Daudet ;

Par ces motifs ;

Rejette comme mal fondées toutes les demandes fins et conclusions des Consorts Daudet, les en déboute et les condamne aux dépens.

Jugement du 24 Janvier 1917. — (Première Chambre)

AFFAIRE MARY CONTRE " L'ÉCLAIR-FILM "

Le Tribunal, ouï en leurs conclusions et plaidoiries Albert Menus, avocat, assisté de Wateau, avoué de Jules Mary, Hardy, avocat, assisté de Delihu, avoué de la Société L'Eclair Film.

Le Ministère Public entendu après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en matière ordinaire et en *premier ressort :*

Attendu que Jules Mary a publié en 1911 dans le *Petit Parisien* un roman sous le titre *La Gueuse*, qu'il en a tiré un drame édité ou représenté sous ce même titre à la fin de l'année 1911 ;

Que cette pièce a été reprise en 1913 par le Théâtre Moncey et le Nouveau Théâtre ; qu'elle a été jouée en Province et en Belgique ; que précisément vers cette même époque la Société Française des Films et Cinématographes *L'Eclair* créait un film représentant un drame dont l'intrigue n'avait rien de commun avec l'œuvre de Jules Mary, et à laquelle cependant elle donnait le titre *La Gueuse* que le Journal *Comœdia* du 4 Novembre 1913 en annonçait l'apparition parmi les nouveautés cinématographiques présentées Salle Consortium Cinéma, 18, Rue du Temple ;

Que dans ces conditons, Jules Mary a assigné la Société *L'Eclair* pour qu'il lui soit fait défense d'attacher le titre ci-dessus à aucun de ses films, ce sous une astreinte de *Cent francs* par chaque contravention constatée et pour qu'elle soit en outre condamnée à *Un Franc* de Dommages-Intérêts ;

Attendu que si le titre d'un ouvrage, envisagé en lui-même, et séparément, n'est pas une production de l'esprit à laquelle s'appliquent les lois sur la protection des œuvres littéraires, l'auteur, qui l'a choisi pour désigner son œuvre n'en possède pas moins le droit de s'opposer à toute usurpation, qui constituerait, en raison des circonstances, une concurrence illicite ;

Attendu que le Cinématographe, tout en ne procurant pas la représentation directe d'une action au moyen de personnages, agissant eux-mêmes sur la scène, donne tout au moins l'illusion d'une telle représentation par la reproduction exacte des images fournies par le jeu des acteurs, la mise en scène, et les décors ;

Qu'ainsi la projection par le Cinématographe d'un film, reproduisant une œuvre théâtrale contient les éléments principaux de sa représentation et doit être réputée comme constituant cette représentation ;

Attendu dès lors, que le titre *La Gueuse* appliqué à la représentation cinématographique d'un drame, créait une confusion avec l'œuvre de Jules Mary, représentée à ce moment même, connue depuis deux années tant par la publication dans le *Petit Parisien* que par les représentations antérieures, sur laquelle une large publicité avait attiré l'attention, que cette confusion ainsi créée par la Société Eclair constitue de sa part une faute dont elle doit réparation ;

Que par suite se trouve justifiée la condamnation en *Un franc* de Dommages-Intérêts réclamée par le demandeur ;

Mais attendu qu'à l'heure actuelle ont disparu les circonstances qui rendaient possible cette confusion, puisqu'il n'est pas allégué que se soit perpétué par aucune publication ou représentation le souvenir de l'œuvre de Jules Mary; Que celui-ci ne saurait s'opposer à l'usage normal d'une dénomination ou ne se révèle de sa part aucune invention qu'il a prise au contraire dans le langage courant et banal que l'interdiction pour l'avenir avec astreinte n'est donc pas justifiée ;

Par ces motifs ;

Condamne la Société L'Eclair ci-dessus à payer à Jules Mary, *Un franc* à titre de dommages-interêts.

Rejette comme mal fondées toutes autres conclusions contraires ou plus amples des parties, les en déboute respectivement ;

" Le Courrier " à Marseille

M. Reynaud, Président de la Fédération du Midi, nous adresse les documents suivants :

Marseille, le 24 février 1917.

Monsieur,

Comme vous le savez, le Préfet des Bouches-du-Rhône a pris depuis 15 jours, comme tous ses collègues, l'arrêté concernant la fermeture des Etablissements cinématographiques 4 jours 1/2 par semaine, en conformité au décret ministériel.

Au moment de la promulgation de cet arrêté, notre Fédération, en Assemblée Générale, prit la décision de payer le personnel entier jusqu'au 1er mars et de faire les démarches nécessaires auprès des Pouvoirs Publics, de façon à ce que M. le Préfet des Bouches-du-Rhône pût rapporter le décret en conformité aux ordres ministériels indiquant que les villes éclairées par la force hydraulique pouvaient profiter d'une dérogation.

Il faut vous ajouter que vu l'extrême urgence et de façon à être plus nombreux, les Théâtres et Music-Halls de notre ville se joignirent à nous.

Après maintes démarches auprès de M. le Préfet et ne pouvant obtenir satisfaction à la date du 20 février courant, l'Assemblée Générale de la Fédération des Spectacles vota un ordre du jour dont vous trouverez ci-inclus copie et décida d'adresser à M. le Préfet la lettre qui accompagne cet ordre du jour.

A la démarche que nous fîmes auprès de M. le Préfet, le personnel en entier des Théâtres, Music-Halls et Cinémas, se joignit à nous.

Il résulta de cette entrevue la promesse de M. le Préfet d'étudier avec bienveillance nos désidérata et nous promit, après en avoir référé à M. le Ministre de l'Intérieur, de nous donner une réponse dans le plus bref délai.

Il faut vous ajouter que M. le Préfet demanda au personnel des Théâtres, Music-Halls et Cinémas de lui faire un rapport en lui indiquant d'après eux, quel serait le nombre de représentations maximum qu'il jugerait nécessaire, afin de permettre aux Directeurs de pouvoir conserver leurs établissements ouverts.

Nous vous adressons également la copie du rapport fait par le personnel des Cinémas.

Vous nous obligeriez beaucoup si vous pouviez, dans votre plus prochain numéro, insérer le tout.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

G. Reynaud.

Lettres à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 21 février 1917.

Monsieur le Préfet,

Les Directeurs des Salles de spectacle, théâtres, music-halls, cinémas, réunis au Siège Social, 1 bis, rue Cannebière, ont l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur la stuation qui sera créée à tout le personnel à partir du 1er mars.

Les théâtres, music-halls, cinémas, et les industries qui s'y rattachent, occupent par jour environ 2.300 personnes représentant un salaire journalier de 12.500 francs, soit un total de 275.000 francs par mois.

Ces ouvriers du spectacle vont tous se trouver sur le pavé sans ressources.

Il appartiendra, à qui de droit, conformément aux promesses faites par M. le Ministre de l'Intérieur à M. Bizet-Dufaure, Président de l'Association des Directeurs de Théâtres de Province, de subvenir aux besoins de ces 2.300 travailleurs.

Pourtant, désireux de faire entièrement leur devoir, ils auront l'honneur de se présenter devant vous, accompagnés des délégations ouvrières, pour examiner, si vous le voulez bien, les moyens de nature à empêcher l'éventualité d'un pareil malheur, ne pouvant oublier qu'à partir de 8 heures du soir, Marseille obtient son électricité par la force hydraulique dans la proportion de 90 0/0 et que dans ce cas il semble légitime que la deuxième ville de France soit traitée sur le même pied d'égalité que les départements qui bénéficient des dérogations prévues par M. le Ministre, quoique étant desservis par les mêmes moyens.

Nous sommes sûrs, M. le Préfet, qu'il aura suffi de porter votre bienveillante attention sur la situation exceptionnelle qui nous est faite et que vous voudrez bien nous accorder votre toute puissante protection.

Dans cette attente, et avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Préfet,...

Marseille, le 21 février 1917.

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance l'ordre du jour suivant qui a été voté à l'unanimité à l'Assemblée Générale ce 21 février 1917 :

ORDRE DU JOUR :

La Fédération Générale du Spectacle du Midi de la France réunie en assemblée générale extraordinaire au Siège Social, 1 *bis*, rue Cannebière à Marseille, ce 21 février 1917 :

Décide :

1° Fermeture complète de tous les établissements, théâtres, music-halls, cinémas, à partir du 1er mars 1917, si l'arrêté préfectoral ordonnant la fermeture de ces établissements 4 jours 1/2 n'est pas rapporté.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,...

Le Président de la Fédération des Cinémas :
G. REYNAUD

Le Président de la Fédération des Spectacles de France :
BIZET DUFAURE

Rapport de la Délégation Ouvrière des Opérateurs de la Ville de Marseille.

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre juste appréciation le rapport que nous avons établi concernant le conflit actuel relatif au décret ministériel sur la fermeture de 4 jours 1/2 des salles de spectacle.

De par ce fait, nos Directeurs, se trouvant gravement lésés par cet arrêté, se voient dans la pénible obligation d'ordonner la fermeture de leurs établissements à la date du 1er mars prochain.

Toute notre corporation va, de ce fait, se trouver sans emploi et la misère va de nouveau se trouver à notre foyer.

Malgré cela, ne voulant pas que cette réouverture puisse porter atteinte à la Défense Nationale, nous croyons avoir trouvé les économies nécessaires sur la consommation du charbon, de façon à ce que vous puissiez rapporter en partie l'arrêté ministériel et nous donner satisfaction.

Nous espérons, Monsieur le Préfet, qu'après avoir pris connaissance du rapport ci-inclus détaillé, vous ferez, dans la mesure du possible, droit à notre demande.

Avec nos remerciements anticipés et dans l'espoir d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Le Délégué :
BLANC.

Réglementation des Heures de Spectacles

	Matinée	Soirée	Total
Lundi	de 3 h. à 6 h.		3 h.
Mardi	de 3 h. à 6 h.	de 9 h. à 11 h.	5 h.
Mercredi	Relâche.		
Jeudi	de 2 h. à 6 h.	de 9 h. à 11 h.	6 h.
Vendredi	de 3 h. à 6 h.	de 9 h. à 11 h.	5 h.
Samedi	de 3 h. à 6 h.	de 9 h. à 11 h.	5 h.
Dimanche	de 2 h. à 5 h.	de 9 h. à 11 h.	6 h.
		Total...	30 h.

Ci-dessous, nous vous donnons la dépense électrique que faisaient les établissements cinématographiques avant le décret et la dépense que nous nous promettons de faire faire, après que vous aurez rapporté l'arrêté ministériel.

Les établissements cinématographiques de Marseille marchaient avant le décret 49 heures par semaine et dépensaient une moyenne de 50 ampères heure, ce qui donnait 2.450 ampères par établissement.

Aujourd'hui, nous vous demandons seulement 30 heures de spectacle et prenons l'engagement de ne faire consommer à ces mêmes établissements cinématographiques que 30 ampères heure, par la réduction du diamètre de nos charbons. Ce qui fait un total seulement de 900 ampères, d'où une économie de 1.550 ampères par semaine et par établissement.

Or, nous avons à Marseille 24 établissements fonctionnant dans ces conditions-là, ce qui fait une économie de 37.200 ampères.

L'Imprimeur-Gérant : F. BARROUX, 58, Rue Grenéta. — Paris.

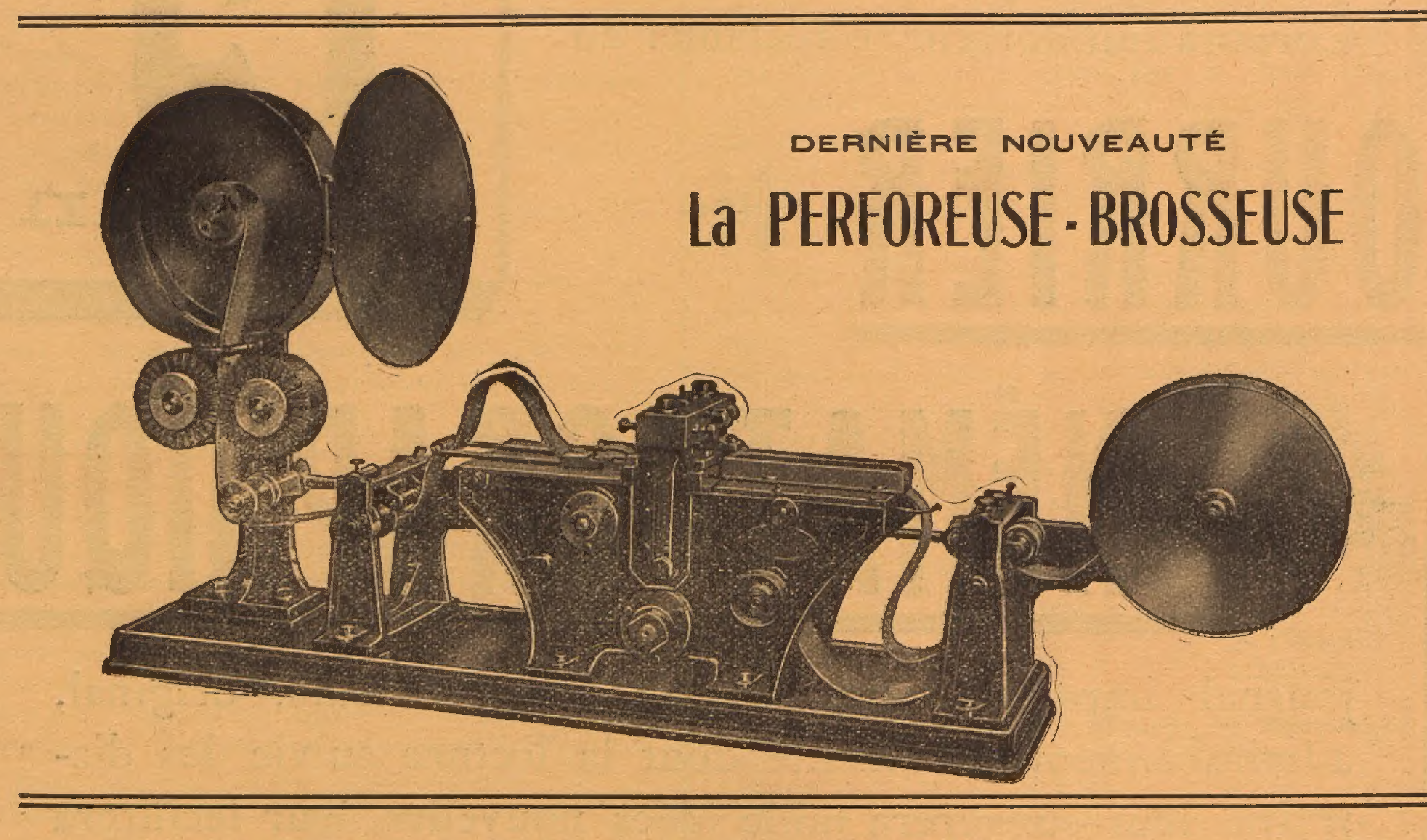
ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

Lucien PRÉVOST

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES BREVETS DUPUIS

Société Anonyme au Capital de **800.000** Francs

Siège Social à PARIS :
54, Rue Philippe-de-Girard
Téléphone : NORD 45-14
Adr. Télégr. : KINOMÉCA - PARIS



APPAREIL PRISE DE VUES (nouveau modèle)

avec fondu automatique

fonctionnant avec toutes ouvertures du diaphragme.

Universellement employé par les Grandes Maisons d'Edition.

NOUVELLE TIREUSE à Débiteurs

pour Tirages rapides ne fatiguant pas le FILM.

Essuyeuses - Métreuses - Enrouleuses - Colleuses

INSTALLATION COMPLÈTE D'USINES

Etude et Construction de Machines Cinématographiques pour Procédés Spéciaux.

Catalogue envoyé franco sur demande

Sponsored by the University of Wisconsin-Madison Center for Interdisciplinary French Studies, the French Embassy, and the ACLS Digital Extension Grant, "Globalizing and Enhancing the Media History Digital Library" (2020-2022)

